

FINANCES PUBLIQUES
KAFP 2015

PÉRIODE D'ENSEIGNEMENT

Semestre 2 (1^{ère} année du master – février à juin)

OBJECTIFS ET CONTENU :

L'enseignement de finances publiques vise à permettre aux élèves de maîtriser les concepts et mécanismes fondamentaux de la gestion financière des collectivités publiques.

Ce cours vise avant tout à préparer les élèves se destinant à des carrières dans le secteur public à l'exercice de leurs futures responsabilités de gestionnaires.

En cela, l'enseignement de finances publiques est complémentaire avec les deux modules de l'enseignement d'outils de gestion (module « comptabilité et analyse financière », module « spécialisation au choix » : pilotage et contrôle de gestion / conduite du changement / systèmes d'information / contrats et marchés publics...).

Cet enseignement, qui familiarise les élèves avec les outils de mise en œuvre technique de la politique budgétaire et de la politique fiscale, constitue également le complément opérationnel des enseignements de macroéconomie dispensés dans le cadre du master.

Langue d'enseignement : français

ENSEIGNANTS

Cours magistral

M. Olivier FERRAND, administrateur civil au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Conférences

Mme Annabelle ARCHIEN, administrateur des services de l'Assemblée nationale.

M. Jack AZOULAY, inspecteur des Finances.

M. Maxime BAFFERT, inspecteur des Finances.

M. Gautier BAILLY, administrateur civil au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, direction du Budget.

Mlle Sophie BARBIER, administrateur civil au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, direction générale du Trésor et de la politique économique.

M. Frédéric de CHASTENET de GERY, Magistrat financier à la Cour des comptes.

M. Benoît CHEVAUCHEZ, directeur général de l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE).

M. Cédric de LESTRANGE, Administrateur civil au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Pascal DESROUSSEAUX, administrateur des services du Sénat.

M. Manuel FLAM, administrateur civil au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, direction générale des impôts.

M. Stanislas GODEFROY, administrateur des services du Sénat.

M. Olivier GARIAZZO, administrateur des services de l'Assemblée nationale.

M. Christophe GEGOUT, administrateur civil au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, direction du Budget.
M. Eric GINTER, avocat-conseil, cabinet Lefevre-Pelletier.
M. Julien GOUBAULT, auditeur à la Cour des comptes.
M. Romain GRAU, commissaire du gouvernement au tribunal administratif de Versailles.
M. Renaud JAUNE, administrateur civil au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, direction générale de la comptabilité publique.
Mlle Charlotte LECA, inspecteur des Finances.
M. Bastien LLORCA, administrateur civil au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, direction du Budget.
Mlle Alexandra LOCQUET, administrateur civil au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, direction du Budget.
M. Laurent MACHUREAU, administrateur civil, responsable du budget des services fédéraux à la Caisse des dépôts et consignations
M. Bertrand PELLE, administrateur des services du Sénat.
Mme Marie-Astrid RAVON, administrateur de l'INSEE, direction du Budget, chef du bureau des comptes sociaux.
M. Pascal SAINT-AMANS, administrateur civil au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, direction de la législation fiscale.
M. Eric TROTTMANN, directeur du Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS).
Mlle Amélie VERDIER, inspecteur des Finances.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Chaque maître de conférences détermine librement la nature des travaux demandés aux élèves.

Il est recommandé d'éviter de demander plus de trois travaux par élève.

Chaque maître de conférences fixe librement les critères d'évaluation des travaux des élèves. Ces critères doivent être communiqués aux élèves dès la première séance.

Le module de finances publiques fait l'objet d'un examen final (oral de 20 minutes avec 10 minutes de préparation).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle continu : 2/3 de la note globale

Examen final : 1/3 de la note globale

PRÉ-REQUIS

obligatoire
conseillé v Economie
aucun

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT

v obligatoire
 suggéré en module libre

Responsables pédagogiques : Jean-Baptiste Nicolas et Karim Amellal